



**Déclaration préalable des représentants du Spelc
à la CCMA d'Orléans-Tours réunie le 24 août 2020 à Orléans.**

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Les représentants du Spelc élus pour siéger à la CCMA souhaitent revenir sur plusieurs points.

La réception très tardive des tableaux présentés par le rectorat ne nous permet pas un travail efficace.

La commission académique de l'emploi a eu lieu le 18 août dernier. La date de cette réunion était trop précoce et ne permettait pas à ses membres de travailler dans de bonnes conditions. Le placement des délégués auxiliaires n'a pas été étudié alors que cela est prévu par l'accord de l'emploi à l'article (art. 2.2.1.7).

Nous n'avons aucune vision sur la fin du mouvement en particulier la situation des délégués auxiliaires dont certains ont plus de 5 ans d'ancienneté. Nous ne pouvons pas vérifier si des nouveaux ont été recrutés au détriment de plus anciens.

Au sujet des lauréats de concours, nous continuons à dénoncer les services qui leur sont attribués dans certains établissements : un grand nombre de niveaux de classe, la fonction de professeur principal.

Des collègues ont été sollicités pour produire des sujets afin d'alimenter les banques de sujets des évaluations communes (ex E3C). Nous voudrions savoir comment ils sont choisis. Ceci demande un investissement important de leur part y compris durant les congés. Nous déplorons qu'une compensation financière ne soit pas prévue.